



PRÉFET DE LA DRÔME

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Valence, le 23 mai 2023

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MISE EN SÉCURITÉ ET TRAITEMENT D'UN SITE DE STOCKAGE ILLÉGAL DE DÉCHETS PAR LES SERVICES DE L'ÉTAT EN DRÔME

En juin 2021, une société basée dans les Bouches-du-Rhône avait déclaré la mise en exploitation à Loriol-sur-Drôme d'une installation classée pour une activité de transit de déchets non dangereux pour un volume inférieur à 1 000 m³.

Suite au signalement fait par la commune et à la constatation du non respect du seuil autorisé, les services de l'État (DREAL, Gendarmerie, SDIS) ont engagé dès le mois de juillet 2021 les procédures administratives qui s'imposaient pour régulariser la situation. Cette activité présentait en effet, au regard de l'important volume de déchets stockés, une non conformité avec les règles applicables.

En l'absence de réponse de l'exploitant aux mises en demeure de l'État, un arrêté de suppression de l'installation a été pris en octobre 2021 par la préfète de la Drôme, au nom de l'intérêt général.

Face aux risques élevés d'incendie et de pollution, les services de l'État ont financé et maintenu une surveillance systématique du site.

Alors que la liquidation définitive de la société a été prononcée par le tribunal de commerce d'Aix-en-Provence le 24 janvier 2023, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) va désormais engager au nom de l'État, l'évacuation des déchets. Des travaux de diagnostic des structures et de sécurisation des bâtiments seront réalisés avant élimination.

Le travail collaboratif des différents services de l'État a permis d'éviter un risque d'incendie, dont les conséquences auraient été considérables pour l'environnement. Les poursuites judiciaires sont par ailleurs en cours.

Cabinet du Préfet

Service départemental de la communication interministérielle

Tel : 07 85 77 63 10 – 06 77 18 96 78

Mél : pref-communication@drome.gouv.fr



Préfet de la Drôme



@Prefet26